

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4709)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 553

présenté par
M. Saint-Martin

ARTICLE 34 QUINQUIES

Rédiger ainsi l'alinéa 11 :

« 4° Au début du dernier alinéa, les mots : « Ces traitements éventuels« , sont remplacés par les mots : « Les traitements mentionnés au deuxième alinéa » . »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.